

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ELABORATION DU COMPTE SATELLITE DE LA PECHE AU SENEGAL

NOTE METHODOLOGIQUE

Janvier 2015

Table des matières

Introduction	4
I. Présentation du secteur de la pêche	4
I.1 Les activités du secteur	4
I.2 Les acteurs du secteur	5
II. Mesure de la contribution de la pêche à l'économie : Fondements méthodologiques	6
II.1 Prise en compte de la pêche dans les comptes nationaux	6
II.1.1 Nomenclature des activités et produits de la pêche	6
II.1.2 Limites des comptes nationaux	7
II.2 Notion de comptes satellites	7
II.2.1 Cadre conceptuel	7
II.2.1.1 Généralités	7
II.2.1.2 La production et les emplois des comptes satellites	8
II.2.2 Le compte satellite de la pêche	8
II.2.2.1 Diagnostic	8
a. Sur le plan international	8
b. Sur le plan national	9
II.2.2.2 Cadre institutionnel de l'étude	9
II.2.2.3 Objectifs et résultats attendus	10
a. Champ de l'étude	10
b. Objectifs	10
c. Résultats attendus	11
III. Méthodologie d'élaboration du compte satellite de la pêche	16
III.1 Revue des sources et collecte des données secondaires	16
III.2. Réalisation des enquêtes complémentaires	17
III.2.1 Enquête sur le secteur moderne	17
III.2.2 Enquête sur le secteur informel	17
III.2.2.1 Champ géographique couvert par l'enquête	18
III.2.2.2 Cibles de l'enquête	18
III.2.2.3 Bases de sondage et échantillonnage	18
III.2.2.4 Les outils de collecte	21
III.2.2.5 Organisation de la collecte	22
III.3 Exploitation des données et élaboration des comptes	23
III.4 Analyse des résultats et production du rapport	23

IV. Ressources à mobiliser.....	23
IV.1 Moyens humains.....	23
IV.2 Moyens matériels	24
V. Planification des tâches et chronogramme	25

Introduction

Le Sénégal bénéficie de conditions naturelles favorables au développement de la pêche. En effet, le pays possède une façade maritime longue de 700 km, un plateau continental d'une superficie de 27 600 km² et une faune marine diversifiée. Autant de facteurs qui traduisent l'importance du secteur de la pêche à travers sa contribution à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Toutefois, ce secteur, bien que jouant un rôle important dans le développement économique et social du pays, ne bénéficie pas toujours de la visibilité souhaitée, eu égard à l'indisponibilité d'informations statistiques (données physiques et monétaires) sur l'ensemble du secteur.

L'information économique disponible provient essentiellement des comptes nationaux annuels élaborés par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), lesquels permettent d'appréhender essentiellement la production des produits halieutiques frais et transformés. Les données liées aux activités de commerce (en particulier le mareyage) ainsi que celles relatives aux acteurs du secteur sont rares voire inexistantes.

Cette situation ne permet pas d'appréhender, de manière précise, le poids économique du secteur et, par conséquent, peut entraver la définition de politiques appropriées de développement du secteur.

La réalisation de la présente étude sur l'élaboration du compte satellite de la pêche, découle de la nécessité de combler ces lacunes. L'objectif poursuivi est de mettre en place un cadre permettant de suivre l'évolution globale du secteur de la pêche et d'appréhender ses performances en termes de soutenabilité de l'offre de produits halieutiques par rapport à la demande, de contribution à l'économie et de création d'emplois.

Le présent document décrit la démarche technique à suivre pour l'élaboration du compte satellite de la pêche. Il est structuré en quatre (4) parties : une partie relative à la présentation du secteur de la pêche, une partie relative à l'approche méthodologique, une partie réservée à l'évaluation des ressources (humaines et matérielles) à mobiliser et une partie relative à la planification des tâches.

I. Présentation du secteur de la pêche

I.1 Les activités du secteur

Le secteur de la pêche comporte deux sous-secteurs : la pêche continentale et la pêche maritime. Les données sur la pêche continentale ne sont pas bien suivies. Elles ne figurent pas, pour l'instant, dans les comptes nationaux. L'enquête¹ cadre sur la pêche artisanale

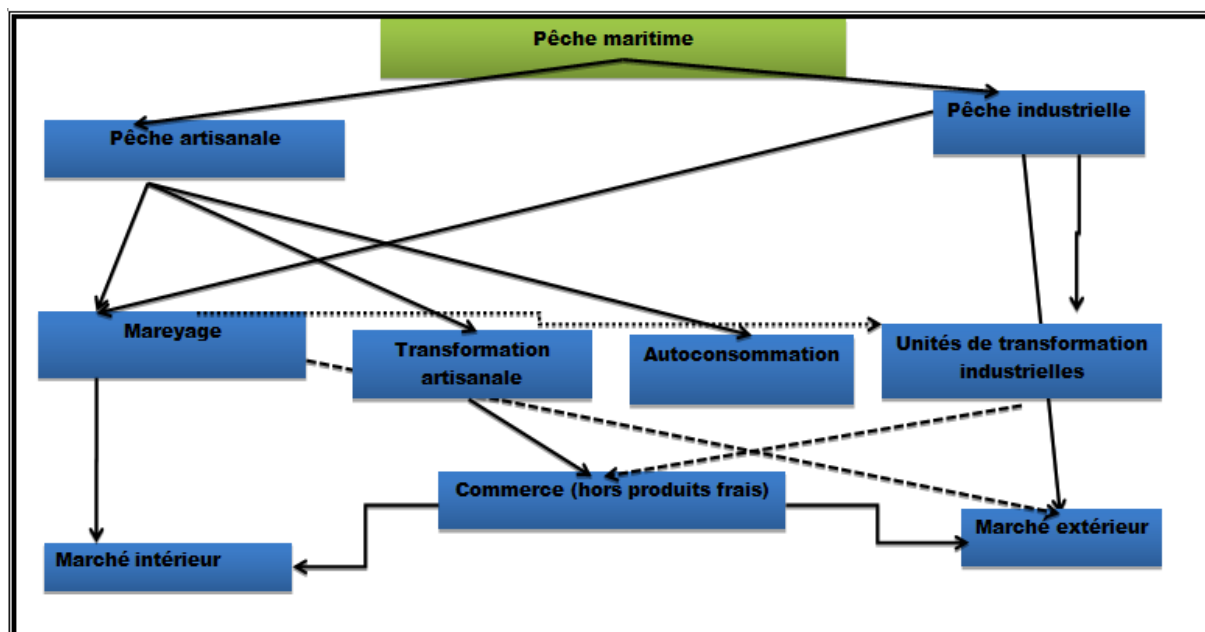
¹Enquête réalisée dans le cadre du Programme régional de renforcement de la collecte des données statistiques des pêches au sein des Etats membres de l'UEMOA et de création de base de données régionales.

continentale, menée en 2012, devrait contribuer à améliorer substantiellement la couverture et la qualité des données relevant de ce sous-secteur.

La pêche maritime comprend un volet artisanal et un volet industriel. La pêche maritime artisanale est l'œuvre de pêcheurs évoluant souvent dans le secteur informel. La production de ce type de pêche est destinée au mareyage (y compris les exportations), à la transformation et à l'autoconsommation des pêcheurs (Cf. figure ci-dessous). En revanche, la pêche industrielle est exercée par des armements disposant de navires battant pavillon sénégalais. Il faut toutefois noter la présence de bateaux étrangers opérant dans le cadre d'accords de pêche dont certains approvisionnent également les industries de transformation, comme c'est le cas notamment de l'industrie du thon.

Les mareyeurs approvisionnent les marchés intérieur et extérieur. Sur le marché local, les unités informelles utilisent une partie des produits halieutiques débarqués pour la transformation. Elles écoulent leur production sur les marchés intérieur et extérieur. L'autoconsommation est la part que les pêcheurs réservent à la consommation de leurs ménages respectifs.

Schéma descriptif de la filière pêche maritime



I.2 Les acteurs du secteur

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur de la pêche :

- Les gestionnaires jouent un rôle d'encadrement et de promotion du secteur de la pêche. A cet égard, on distingue principalement les autorités centrales et locales chargées de définir les politiques et stratégies de développement du secteur, appuyées par les organisations non gouvernementales.

- Les opérateurs comprennent essentiellement : les unités modernes évoluant dans la pêche industrielle, les unités informelles évoluant dans la pêche artisanale, la transformation de produits halieutiques et les acteurs intervenant dans la chaîne de distribution (mareyage et autre commerce de produits halieutiques) et les opérateurs évoluant dans les activités indirectement liées à la pêche (activités connexes).

Les activités connexes comprennent essentiellement :

- le transport de produits halieutiques frais et transformés (y compris les porteurs, charretiers, dockers) ;
- la vente de matériels et équipements de pêche : grossistes et détaillants localisés au niveau des quais de pêche ;
- les complexes frigorifiques pour la conservation de produits frais et éventuellement la fabrication de glace : unités localisées au niveau des quais de pêche et ailleurs ;
- la vente de carburant (pirogues) : gérants de stations localisés au niveau des quais de pêche ;
- la construction, l'entretien et la réparation d'unités de pêche (pirogues, navires, engins de pêche) :
- la réparation de moteurs hors-bords ;
- la restauration : opérateurs localisés au niveau des sites de débarquement/quais de pêche ;
- la vente effectuée par les boutiques installées en bordure des quais de pêche.

II. Mesure de la contribution de la pêche à l'économie : Fondements méthodologiques

II.1 Prise en compte de la pêche dans les comptes nationaux

Les activités et produits de la pêche sont retracés dans le système des comptes nationaux, selon une classification bien définie appelée nomenclature.

II.1.1 Nomenclature des activités et produits de la pêche

Les activités et produits halieutiques sont classés selon les Nomenclatures d'Activités et des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT, adaptées par le Sénégal (NAEMAS et NOPEMAS, respectivement). Au total, la comptabilité nationale retient l'activité de la pêche et la transformation des produits halieutiques et sept (07) produits à savoir : le poisson frais, les crustacés frais, les mollusques et autres produits de la pêche frais, le poisson séché salé et fumé, le poisson congelé, les conserves de poisson et les farines de poisson.

Le tableau suivant donne la classification des produits selon la Nomenclature des activités et des produits.

Tableau 1 : Nomenclature des produits halieutiques suivis dans la comptabilité Nationale

Code	Intitulé
050	Pêche
<i>050010001</i>	<i>Poisson frais</i>
<i>050010002</i>	<i>Crustacés frais</i>
<i>050010003</i>	<i>Mollusques et autres produits de la pêche frais</i>
070020	Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques
<i>070020001</i>	<i>Poisson séché, salé et fumé</i>
<i>070020002</i>	<i>Poisson congelé</i>
<i>070020003</i>	<i>Conserves de poisson</i>
<i>070020004</i>	<i>Farines de poisson</i>

II.1.2 Limites des comptes nationaux

Les comptes nationaux permettent d’appréhender les renseignements économiques en terme monétaire sur la pêche (par exemple, la production de la pêche artisanale, la production de la pêche industrielle, les transformations des produits de la pêche, la consommation de produits de la pêche par les ménages, etc.).

Toutefois, les activités liées à la pêche sont comptabilisées dans des branches différentes selon leurs caractéristiques (production de produits frais, transformation, commercialisation, transport, etc.), ce qui ne permet pas d’avoir une visibilité sur la contribution globale du secteur à l’économie. Aussi, est-il opportun de mettre en place un système de comptes satellites de la pêche pour pallier ces insuffisances.

II.2 Notion de comptes satellites

II.2.1 Cadre conceptuel

II.2.1.1 Généralités

En relation avec la nature de sa fonction (un cadre macroéconomique intégré qui s’adapte à tous les pays), l’utilisation du Cadre central du Système de Comptabilité Nationale (SCN) peut s’avérer contraignante. A cet égard, le SCN permet l’élaboration des comptes satellites, traduisant ainsi une flexibilité du cadre central. Selon le SCN, les comptes satellites sont liés au système central, mais en restent distincts. Les comptes satellites peuvent être répartis en deux catégories selon le SCN.

Le premier type permet de réorganiser les nomenclatures centrales et introduit d’éventuels éléments complémentaires. Ces comptes peuvent présenter des différences par rapport au système central mais ils ne changent pas substantiellement les concepts du SCN. C’est le cas

par exemple, lorsqu'on s'intéresse à des secteurs clefs tels que l'éducation, le tourisme, la pêche etc.

Les comptes satellites du second type s'appuient principalement sur des concepts qui viennent se substituer à ceux du SCN. Dans ces types de comptes, par exemple, les concepts de production, consommation ou investissement peuvent être définis différemment. L'élaboration de tels comptes nécessite souvent le calcul d'agrégats supplémentaires.

II.2.1.2 La production et les emplois des comptes satellites

Comme le préconise le SCN, le compte satellite doit faire apparaître le mode de production des biens et services caractéristiques du secteur, les types de producteurs impliqués, les types de main-d'œuvre et de biens d'équipement employés, ainsi que la rentabilité du processus de production.

En outre, dans le cadre des comptes satellites, le SCN recommande de considérer les agrégats liés à la consommation de biens et de services spécifiques au secteur, à la formation de capital en biens spécifiques et aux transferts courants et en capital spécifiques.

II.2.2 Le compte satellite de la pêche

II.2.2.1 Diagnostic

La littérature relative à l'élaboration des comptes satellites de la pêche reste peu abondante dans le monde. Au Sénégal, aucune étude n'a été menée dans ce sens selon les investigations réalisées par l'ANSD. Toutefois, il convient de préciser que plusieurs travaux ont été effectués dans le domaine de la pêche.

a. Sur le plan international

A l'échelle internationale, des travaux ont été initiés. C'est le cas de l'étude intitulée "The Hidden Harvests the global contribution of capture fisheries". Le document est un acte de colloque, tenu en 2010, sous l'égide de la Banque mondiale et de la FAO. L'objectif de ce colloque était de susciter une attention sur l'importance de la contribution de la pêche dans la perspective de mieux alimenter le processus décisionnel. Des indicateurs clefs sur la production, l'emploi, la productivité et la contribution économique ont été calculés en utilisant des études émanant de dix-sept (17) pays en développement.

Le document le plus complet en matière d'élaboration des comptes de la pêche s'intitule « Integrated Environmental and Economic Accounting for Fisheries (IEEAF) » (FAO, 2004). Le manuel IEEAF a pour objectif d'appliquer le SEEA (System of Integrated Environmental and Economic Accounts) et de le restreindre au domaine de la pêche. Le manuel clarifie certains concepts et définitions du SEEA et les adapte au secteur de la pêche. Ainsi, il intègre la dimension environnementale dans la méthodologie d'élaboration des comptes de la pêche.

Ce manuel donne un guide qui permet la comparabilité des comptes et l'harmonisation entre pays en matière de pratique et d'élaboration des comptes de la pêche et de l'aquaculture.

b. Sur le plan national

Au plan national, un certain nombre de travaux ont été entrepris dans le but de cerner certains aspects liés à la pêche (profil socio-économique des pêcheurs, effort de pêche, etc.) et de mieux appréhender la contribution économique du secteur de la pêche au Sénégal. Pour l'essentiel, ces travaux ont porté sur des monographies, études de filières et recensements.

✓ ***Etudes et monographies***

Deux monographies sur la pêche artisanale ont été conduites en 2003 et en 2006. Ces monographies ont permis de souligner certains atouts de la pêche artisanale en mettant l'accent sur les richesses générées, les emplois créés et les qualités professionnelles des « pêcheurs » (ANSD, 2008).

La monographie de 2006 a été précédée par une étude intitulée « Contribution économique et sociale de la pêche artisanale au Sénégal », dans le cadre du « Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest », initié par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Les résultats de cette étude ont permis d'estimer la valeur ajoutée brute de la pêche maritime artisanale et de ses activités connexes à 163,7 milliards de F CFA, soit 4,1% du PIB (Dione & al, 2005).

✓ ***Recensements***

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) a effectué deux recensements nationaux de la pêche artisanale maritime sénégalaise (respectivement en 2006 et 2013). Ces recensements ont permis de disposer des informations portant sur des paramètres fondamentaux liés aux engins de pêche, aux caractéristiques démographiques et socio-économiques des pêcheurs et propriétaires d'unités de pêche, etc. (CRODT, 2006).

A noter également que le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) mené en 2013 par l'ANSD, donne des informations sur la répartition des ménages pratiquant la pêche et/ou l'aquaculture et les types de pêches.

II.2.2.2 Cadre institutionnel de l'étude

Au plan institutionnel, le projet d'élaboration du compte satellite de la pêche est piloté par le l'Unité de Coordination du Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADUPES) » domicilié à la Cellule d'Etudes et de Planification du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

Le projet ADUPES bénéficie de l'appui de structures compétentes à travers un comité technique national mis en place pour valider les résultats à toutes les étapes du processus. Ce comité est composé comme suit :

- le Coordonnateur du projet ADUPES ;
- l'Expert principal du projet ADUPES ;
- un représentant de la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
- un représentant du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ;
- un représentant de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) ;
- un représentant du Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD).

Pour la mise en œuvre du projet de compte satellite, le projet ADUPES a noué un partenariat avec l'ANSD à travers un protocole d'accord définissant les rôles et responsabilités dévolus à chaque partie. A ce titre, l'Agence est chargée de la mise en œuvre et de l'exécution des travaux d'élaboration des comptes satellites. Un groupe de travail interne à l'ANSD est mis en place à cet effet pour assurer le suivi et rendre compte régulièrement de l'état d'avancement des travaux.

II.2.2.3 Objectifs et résultats attendus

a. Champ de l'étude

En théorie, le compte satellite de la pêche recouvre l'ensemble des activités du secteur de la pêche dans ses différentes composantes (pêche maritime, pêche continentale, aquaculture). Les activités connexes (transport de produits halieutiques, commerce de biens d'équipement de la pêche, etc.) sont également concernées.

De manière spécifique, il s'agira de répertorier les activités et produits de la pêche et d'identifier les différents tableaux et comptes à élaborer en rapport avec les objectifs assignés au compte satellite. Le travail d'identification des activités et ressources halieutiques se fera à partir de la revue des sources disponibles, complétée par une consultation avec les spécialistes du secteur de la pêche.

b. Objectifs

L'objectif global poursuivi à travers la réalisation du compte satellite de la pêche est de mettre en place un cadre permettant de suivre l'évolution globale du secteur de la pêche et d'appréhender ses performances en termes de soutenabilité de l'offre de produits halieutiques par rapport à la demande et de contribution à l'activité économique et à la création d'emplois,

De manière spécifique, l'élaboration du compte satellite vise à :

- identifier les activités spécifiques et connexes du secteur de la pêche ;
- établir la cartographie des principaux acteurs ;
- évaluer l'offre et la demande de produits halieutiques ;
- élaborer des indicateurs de suivi des activités de la pêche ;
- déterminer la contribution du secteur à la création d'emplois ;
- déterminer la contribution du secteur à l'économie nationale.

c. Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de l'élaboration des comptes satellites sont les suivants :

- les activités du secteur de la pêche sont bien cernées ;
- la typologie des acteurs est établie ;
- l'offre et la demande de produits halieutiques sont mieux appréhendées ;
- les indicateurs de suivi de l'activité de la pêche sont élaborés ;
- la contribution du secteur à la création d'emplois est connue ;
- la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale est connue ;
- le dispositif et le mécanisme de mise à jour du compte satellite sont proposés.

Les résultats ainsi définis seront matérialisés par des tableaux et indicateurs destinés à alimenter et guider le processus décisionnel en termes d'aménagement des pêcheries, de restructuration du secteur (réformes, mesures incitatives), de création d'emplois, de promotion de l'investissement en appui au secteur de la pêche, de renforcement des capacités des acteurs, etc.

Cette partie du document présente les comptes identifiés à cet effet, lesquels sont classés en cinq (5) blocs.

Bloc 1. Création de richesse

Ce bloc retrace le compte de production du secteur de la pêche maritime par type d'activité (compte par branche, compte consolidé).

Tableau 1.1 Compte de production du secteur de la pêche par type d'activités

Agrégats	Activités		
	Capture	Transformation	Commercialisation de produits halieutiques
Pêche artisanale			
Production totale dont : <i>Production marchande</i> <i>Production non marchande</i>			
Consommations intermédiaires			
Valeur ajoutée brute			

Pêche industrielle			
Production			
Consommations intermédiaires			
Valeur ajoutée brute			
Total secteur pêche (hors activités connexes)			
Production totale			
Production marchande			
Production non marchande			
Consommations intermédiaires			
Valeur ajoutée brute			

Tableau 1.2 Compte de production détaillé des activités connexes

Activités connexes	Agrégats		
	Production	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée
Transport de produits halieutiques			
• porteurs			
• charretiers			
• transport par véhicule			
Vente d'équipements, matériels pêche			
Construction, entretien et réparation de pirogues, navires, moteurs hors-bords			
Entretien et réparation de moteur hors-bord			
Production de glace et conservation (complexes frigorifiques)			
Vente de carburant (pirogues)			
Restauration			
Total – activités connexes			

Bloc 2. Facteurs de production

Ce bloc retrace les facteurs de production (main d'œuvre, immobilisations, autres investissements) utilisés dans les activités du secteur de la pêche.

Tableau 2.1 Facteurs de production du secteur de la pêche par type d'activités

Agrégats		Activités		
		Capture	Transformation	Commercialisation
Pêche artisanale				
Effectif employé	Permanents Temporaires total			
Immobilisations	Terrain, Bâtiments			

	Pirogues équipements autres matériels total			
Total Investissements				
Pêche industrielle				
Effectif employé	Permanents temporaires total			
Immobilisations	Terrain, Bâtiments Navires/bateaux équipements autres matériels total			
Investissements annuels réalisés				
Total secteur pêche (hors activités connexes)				
Effectif employé	Permanents temporaires total			
Immobilisations	Terrain, Bâtiments Pirogues Navires/bateaux Equipements autres matériels total			
Investissements annuels réalisés				

Tableau 2.2 Compte détaillé des facteurs de production par activité connexe

Activités connexes	Effectif employé	Immobilisations	Autres Investissements
Transport de produits halieutiques			
• porteurs			
• charretiers			
• transport par véhicule			
Vente d'équipements, matériels pêche			
Construction, entretien et réparation de pirogues, navires			
Entretien et réparation de moteur hors-bord			
Production de glace et conservation			
Vente de carburant			
Restauration			
Total – activités connexes			

Bloc 3. Répartition de la richesse créée

Ce bloc donne des indications sur l'utilisation de la richesse créée par le secteur de la pêche à travers le compte d'exploitation. Il renseigne également sur certains indicateurs et ratios économiquement significatifs tels que la valeur ajoutée ou le salaire par actif, etc.

Tableau 3.1 Compte d'exploitation du secteur de la pêche par type d'activités

Agrégats	Activités		
	Capture	Transformation	Commercialisation
Pêche artisanale			
Valeur ajoutée brute			
Salaires versés			
Impôts versés (y compris la redevance sur permis)			
Subventions reçues			
Excédent brut d'exploitation			
Pêche industrielle			
Valeur ajoutée brute			
Salaires versés			
Impôts versés			
Subventions reçues			
Excédent brut d'exploitation			
Total secteur pêche (hors activités connexes)			
Valeur ajoutée			
Salaires versés			
Impôts versés			
Subventions reçues			
Excédent brut d'exploitation			

Tableau 3.2 Compte d'exploitation détaillé des activités connexes

Activités connexes	Agrégats				
	valeur ajoutée	salaires versés	impôts versés	subventions reçues	excédent brut d'exploitation
Transport de produits halieutiques					
• porteurs					
• charretiers					

• transport par véhicule					
Vente d'équipements, matériels de pêche					
Construction, entretien et réparation de pirogues/navires					
Entretien et réparation de moteurs hors-bords					
Production de glace et conservation des produits (complexes frigorifiques)					
Vente de carburant pour pirogue					
Restauration					
Total – activités connexes					

Bloc 4. Demande de produits halieutiques

Ce bloc retrace la demande totale de produits halieutiques selon le type de pêche et la nature de la demande (demande intérieure, demande extérieure).

Tableau 4.1 Structure des emplois des produits halieutiques

Activités	Consommations intermédiaires	Consommation finale des ménages		Exportations	Demande totale
		Autoconsommation	Consommation finale marchande		
Pêche artisanale					
Pêche industrielle					
Total secteur pêche					

Bloc 5. Financement du secteur de la pêche

Ce bloc retrace le financement des activités liées à la pêche selon les sources et la ventilation des ressources publiques selon les principales fonctions économiques.

Tableau 5.1 Sources de financement des activités liées à la pêche

Sources	Montant des ressources allouées		
	Pêche artisanale	Pêche industrielle	Total secteur
Etat			
Banques, institutions financières			
Autofinancement			
Autres sources			
Total			

Tableau 5.2 Répartition des ressources publiques allouées au secteur selon les principales fonctions économiques

Sources	Montant des ressources allouées			
	Etat	Bailleurs	Autres	Total

Dépenses de fonctionnement				
Dépenses d'investissement (quais de pêche, port, etc.)				
Subventions				
Total				

Les données nécessaires à l'élaboration des tableaux et comptes ainsi identifiés feront l'objet d'une collecte directe auprès des structures compétentes (données secondaires), complétée par des enquêtes de terrain pour renseigner les données manquantes.

III. Méthodologie d'élaboration du compte satellite de la pêche

La démarche préconisée pour l'élaboration des comptes satellites de la pêche s'articule autour de quatre (4) étapes :

- la revue des sources et la collecte des données secondaires ;
- la réalisation des enquêtes complémentaires ;
- le traitement et l'analyse des données ;
- la production du rapport final.

III.1 Revue des sources et collecte des données secondaires

Cette étape consiste à passer en revue les sources existantes en matière de production de données secondaires relevant du secteur de la pêche. A cet égard, des investigations seront menées auprès des structures compétentes pour faire l'état des lieux sur le système de production de statistiques relatives à la pêche et centraliser l'information statistique disponible. Les structures répertoriées à cet effet sont les suivantes :

- la Direction des Pêches Maritimes ;
- la Cellule d'Etudes et de Planification du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime;
- la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) ;
- la Direction de la Pêche Continentale ;
- le Centre de Recherches Océanographiques Dakar Thiaroye ;
- l'Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- la Direction Générale des Douanes ;
- l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- le Port Autonome de Dakar ;
- les sources relatives aux activités connexes (statistiques du commerce extérieur, Direction du commerce intérieur,...) ;
- les sources relatives aux interventions des APU : investissement public (aménagement, financement sous forme de transferts (courant ou en capital), etc. ;

- l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ;
- l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) ;
- Des informations seront collectées auprès des Chefs de services départementaux et de postes de contrôle des pêches sur les commerçants de produits transformés (grossistes et exportateurs) dans les zones couvertes pour compléter l'échantillon.

III.2. Réalisation des enquêtes complémentaires

La revue des sources secondaires sera complétée par des enquêtes de terrain pour recueillir un certain nombre de données primaires relevant du secteur moderne et du secteur informel.

III.2.1 Enquête sur le secteur moderne

La formule retenue, à défaut de mener une enquête auprès des unités du secteur moderne², est de faire une exploitation des bases de données existantes au niveau national, en particulier la base du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD qui centralise les déclarations statistiques et fiscales (DSF) des unités relevant du secteur. Au besoin, des investigations complémentaires seront menées auprès de certaines unités pour renseigner certaines variables manquantes. Ce travail de collecte sera assuré par les chargés d'études statisticiens.

Tableau 6 : Répertoire des activités du secteur moderne par type d'activité/cible

Activités	Cibles	Operations envisagées
Capture	Armateurs industriels	Exploitation base CUCI, base DPM
Transformation	Industries de transformation de produits halieutiques	Exploitation base CUCI
Commercialisation	Commerçants grossistes (mareyeurs)	Exploitation base CUCI, enquête
Activités connexes	Transporteurs (frigoristes) Producteurs de glace Vendeurs de matériels de pêche Gérants de stations de carburant Construction, entretien et réparation de bateaux de pêche	Exploitation base CUCI, enquêtes

III.2.2 Enquête sur le secteur informel

S'agissant de la collecte des données relevant du secteur informel, il sera effectué des enquêtes complémentaires auprès des différents agents économiques concernés. Des

² Les unités de mareyage du secteur moderne ne concernent que les usines de transformation ayant le statut de mareyeurs exportateurs.

enquêteurs seront recrutés à cet effet pour assurer la collecte de données sur le terrain (cf. partie relative à l'organisation de la collecte)

III.2.2.1 Champ géographique couvert par l'enquête

L'enquête recouvre les régions abritant les principaux sites de débarquement de produits de la pêche maritime, à savoir les régions de Dakar, Thiès, Saint Louis et Ziguinchor qui totalisent 97% des débarquements au niveau national. Les autres sites, localisés dans les régions de Louga, Kaolack et Fatick, interviennent dans des proportions relativement faibles (respectivement 0,5%, 0,2% et 2,1%) et sont donc exclus du champ de l'enquête.

III.2.2.2 Cibles de l'enquête

L'enquête cible diverses catégories d'agents économiques répartis entre les différents segments du secteur informel : (i) l'activité de capture, avec comme cibles les unités de pêche artisanale, (ii) l'activité de transformation artisanale, pratiquée essentiellement par les femmes, (iii) l'activité de commercialisation des produits halieutiques, exercée par les mareyeurs et commerçants de produits transformés (grossistes, exportateurs) et les commerçants détaillants et (iv) les activités connexes identifiées plus haut.

Tableau 7 : récapitulatif des cibles d'enquête par type d'activité

Activités	Cibles
Capture	Unités de pêche artisanale
Transformation	Unités de transformation artisanale
Commercialisation	Mareyeurs et commerçants de produits transformés (grossistes et détaillants)
Activités connexes	Transporteurs (porteurs, charretiers, clandos) Vendeurs de matériels de pêche Vendeurs de carburant pour pirogue Chantiers de construction, d'entretien et de réparation de pirogues Entretien et réparation de moteur hors-bord Gérants de complexes frigorifiques Restauration

III.2.2.3 Bases de sondage et échantillonnage

Pour la mise en œuvre de l'enquête, un échantillon sera constitué pour chaque catégorie de cible. Cette partie du document présente les options retenues, en ce qui concerne la constitution des bases de sondage qui vont servir de cadre d'échantillonnage, la détermination de la taille des échantillons et le mode de tirage des unités-échantillon.

III.2.2.3.1 Enquête auprès des unités de pêche artisanale

Cette enquête portera sur un échantillon de 500 unités réparties entre les 4 régions à visiter, proportionnellement au poids des régions en termes de nombre d'unités.

Base de sondage : la DPM, dans le cadre du programme national d'immatriculation des pirogues, dispose d'une base de données sur le parc piroguier (y compris les types de pêche pratiqués par site). A défaut d'utiliser cette base comme cadre d'échantillonnage (l'unité d'exploitation pouvant posséder plusieurs pirogues), il est retenu d'utiliser la base de données du dernier recensement de la pêche artisanale (réalisée par le CRODT en 2013), laquelle base couvre l'ensemble des sites du pays à l'exception de ceux de la Casamance (Ziguinchor) pour lesquels le dernier recensement remonte à 2005. Une mise à jour de la base de Ziguinchor est donc nécessaire (avec l'appui du Service Régional de la Pêche) pour disposer d'une base complète qui servira de base sondage pour le tirage des unités artisanales à enquêter. La base de données du dernier recensement de la population (RGPHAE 2013) pourra aussi être exploitée pour avoir le nombre de ménages de pêcheurs et le nombre de pirogues.

II.2.2.3.2 Enquête auprès des commerçants grossistes

L'enquête va porter sur un échantillon de 150 unités à répartir entre les régions retenues, proportionnellement au poids des régions en termes de captures (tonnages débarqués).

Base de sondage : la DPM et la DITP disposent, respectivement, d'une base de données sur les mareyeurs par catégorie et d'une base relative aux mareyeurs exportateurs. Une exploitation combinée de ces 2 sources de données permettra de disposer d'une base plus complète qui servira de cadre d'échantillonnage pour la sélection des mareyeurs à enquêter. Cette base pourra éventuellement être complétée par les informations qui seront collectées auprès de certaines organisations professionnelles comme l'Union Patronale des Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal (UPAMES), la Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS), l'Union Nationale des GIE de mareyeurs. Une vérification préalable de la qualité des bases ainsi identifiées est nécessaire pour s'assurer de leur exhaustivité et de la couverture de l'essentiel de l'activité des mareyeurs.

A défaut d'utiliser la base de la DPM (problème d'exhaustivité), il sera effectué un dénombrement des mareyeurs sur place au niveau des sites de débarquement (à compléter éventuellement avec l'aide des Services régionaux des pêches et de la surveillance - SRPS). Un échantillon de mareyeurs sera ensuite constitué pour chaque site.

Des informations seront collectées auprès des grossistes, exportateurs de produits non frais établis dans les sites de transformation.

II.2.2.3.3 Enquête auprès des commerçants de détail

Cette enquête portera sur un échantillon de 250 unités à répartir entre les régions retenues pour l'étude proportionnellement à la consommation annuelle de poissons. L'enquête se fera auprès des marchés répertoriés dans les capitales régionales abritant les sites retenus.

Base de sondage : L'option retenue, à défaut d'une base de sondage sur les commerçants au détail de produits halieutiques, est de constituer, pour chacune des régions retenues pour l'enquête, un échantillon de marchés parmi ceux localisés au niveau de la capitale régionale (y compris les marchés centraux de poissons). La Direction du Commerce Intérieur dispose d'une liste exhaustive des marchés qui servira de base de sondage à cet effet. Pour chaque marché retenu, il sera effectué ensuite une enquête exhaustive des commerçants de produits halieutiques, qui y sont répertoriés.

II.2.2.3.4 Enquête auprès des unités de transformation artisanale

Il est envisagé d'interroger un échantillon de 250 unités à répartir entre les grands sites de transformation, proportionnellement aux poids des captures.

Base de sondage : La DPM dispose d'une base de données sur les unités de transformation artisanale mais celle-ci comporte quelques imperfections liées surtout au manque d'exhaustivité et à la couverture partielle des unités. Ainsi, pour les besoins d'échantillonnage, la formule retenue consiste à dénombrer au préalable les sites de transformation au niveau des régions retenues et de prélever un échantillon par site. Ce travail de dénombrement des sites de transformation se fera avec l'aide des SRPS.

II.2.2.3.5 Enquête auprès des unités de transport de produits halieutiques

Cette enquête va porter sur un échantillon de 50 unités réparties entre les régions/sites retenus pour l'étude proportionnellement au poids des captures, en faisant la distinction entre les grandes unités (gros porteurs) localisés au niveau des sites de débarquement et les petites et moyennes unités (porteurs, charretiers, clandos) localisés au niveau des marchés.

Base de sondage : L'option retenue, en l'absence d'une base de sondage sur les unités de transport de produits halieutiques, est de faire un recensement des unités répertoriées au niveau des sites de débarquement. Le même procédé sera appliqué pour les unités répertoriées dans les marchés en considérant un échantillon de marché (choisi au hasard parmi les marchés des localités couvertes par l'enquête). On pourra considérer le même échantillon de marchés retenu pour la vente au détail de produits halieutiques.

En définitive, l'enquête sur le secteur informel (hors activités connexes) portera sur un échantillon de 1200 agents économiques, répartis entre les différentes activités comme suit (voir tableau 2).

Tableau 8 : Taille de l'échantillon par type d'activité

Activités	Taille échantillon
Capture	500
Mareyage et commerce de produits transformés (grossistes et exportateurs)	150
Transformation	250
Commerce détail	250
Transport de produits halieutiques	50
Ensemble	1200

f) Traitement des unités évoluant dans les activités connexes

Pour les unités évoluant dans les activités connexes répertoriées plus haut, il sera effectué des enquêtes légères destinées à construire un compte type pour chaque catégorie. L'option retenue, faute de base de sondage, consiste à fixer, pour chaque type d'activité, un nombre d'unités à répartir au prorata de l'importance des sites à visiter (en termes de nombre d'unités du même type) pour avoir le nombre d'unités à enquêter par site. On pourrait aussi envisager l'option de faire un balayage des unités pour chaque région/site et de tirer un échantillon représentatif sur place.

Pour rappel, les statistiques de base concernant le nombre total d'unités par région et par type d'activité ainsi que certaines caractéristiques de ces unités, seront collectées directement auprès des SRPS. Des correspondances seront initiées à l'adresse des SRPS via la DPM pour disposer de l'ensemble de ces données de base.

III.2.2.4 Les outils de collecte

Pour chaque cible identifiée, la collecte se fera au moyen de supports (questionnaires ou guides d'entretien) suivant la nature de l'enquête (enquête structurée ou semi structurée, enquête non structurée). De manière spécifique, le questionnaire sera articulé autour des questions relatives à la main d'œuvre employée par l'unité enquêtée, les investissements réalisés par l'unité, la production et les charges/coûts d'exploitation, la gestion et l'organisation, la fiscalité, le financement.

Structure du questionnaire

- Identification de l'unité enquêtée (localisation, type d'activité, caractéristiques)
- Gestion et organisation (forme juridique, tenue de comptabilité, etc.)
- Main d'œuvre employée (effectifs par catégorie, « salaires » versés)
- Immobilisations (terrains, bâtiments, équipements)

- Investissements réalisés (annuels)
- Production (production vendue, production stockée, production totale)
- Consommations intermédiaires,
- Financement (sources de financement et montants alloués, répartition des ressources selon les fonctions économiques)
- Fiscalité, etc.

III.2.2.5 Organisation de la collecte

Dans la dynamique de modernisation de ses pratiques de collecte des données, l'ANSD envisage d'utiliser, dans le cadre de la collecte des données, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à travers l'utilisation d'ordinateurs ultra portables. A cet égard, l'équipe technique travaillera en étroite collaboration avec la Direction du Management de l'Information Statistique (DMIS) qui dispose d'une équipe informatique expérimentée pour la mise en place du dispositif informatique et de toute l'assistance technique nécessaire.

De manière spécifique, il s'agira de :

- mettre en place une application informatique pour la collecte des informations, permettant de contrôler la cohérence des données saisies en temps réel et guidant les enquêteurs avec des messages d'informations personnalisés ;
- développer une application de remontée des données donnant la possibilité aux enquêteurs d'envoyer leurs données tous les jours au niveau central ;
- mettre en place une base consolidée regroupant toutes les données ;
- développer un outil de suivi des données et d'évaluation du travail des enquêteurs sur le terrain.

Les applications informatiques seront développées et testées conformément aux questionnaires et aux spécifications de contrôle pour assurer la collecte, le contrôle de cohérence des données, la remontée des données et le suivi de la collecte.

Par souci d'efficacité, la collecte sera décentralisée, avec la mise en place de comités techniques régionaux (CTR) constitués des Chefs de SRPS et des Chefs Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) au niveau des régions concernées.

Des séances de formation seront organisées à l'attention des CTR et des enquêteurs avant l'enquête proprement dite pour leur permettre de se familiariser avec les outils et procédures de collecte. De manière spécifique, la formation portera sur les concepts du questionnaire et l'utilisation du dispositif informatique qui sera mis en place pour la collecte (applications de collecte, de remontée et de suivi des données). La formation des enquêteurs est prévue pour

une durée de six (6) jours dont deux (2) jours pour la partie théorique et quatre (4) jours pour la familiarisation avec le dispositif informatique et les exercices de simulations.

La conduite de l'enquête se fera sous la coordination de l'équipe technique de l'ANSD composée d'experts de la DSECN et de la DMIS, appuyé éventuellement par le comité technique national.

III.3 Exploitation des données et élaboration des comptes

Les données collectées seront synthétisées et organisées sous forme de tableaux caractéristiques du compte satellite de la pêche. De manière spécifique, il s'agira d'établir une base de données avec des tables sources de données, une procédure pour le traitement et la mise en cohérence des données et des tableaux d'édition pour la publication des résultats (cf. partie II.2.2.3/c relative aux résultats attendus).

En sus des tableaux, il sera fourni des indications méthodologiques sur le dispositif préconisé pour la mise à jour des comptes satellites.

III.4 Analyse des résultats et production du rapport

L'analyse des données débouchera sur la production d'un rapport qui sera articulé autour des principaux objectifs et résultats de l'étude. Le plan d'analyse sera élaboré au préalable par le Groupe de travail et partagé avec les membres du Comité technique.

IV. Ressources à mobiliser

IV.1 Moyens humains

La réalisation du compte satellite va mobiliser, en plus du personnel d'encadrement (Groupe de travail de l'ANSD, Comité technique national), des personnes ressources qualifiées qui interviendront à titre de chargés d'études ou prestataires sur une période donnée.

Le personnel à mobiliser à cet effet est composé comme suit :

- 2 chargés d'études (un ingénieur statisticien économiste, un ingénieur des travaux statistiques) chargés d'appuyer le groupe de travail de l'ANSD ;
- un informaticien développeur chargé de la conception et du développement des outils et applications informatiques ;
- des agents enquêteurs pour assurer la collecte ;

Aussi, il sera mis à la disposition du Groupe de travail de l'ANSD une personne ressource spécialiste des questions de la pêche pour les besoins d'orientation et d'une meilleure compréhension de certaines spécificités du secteur. L'Unité de coordination du projet « ADUPES » prendra les dispositions nécessaires à cet effet.

Le personnel de terrain

Cette catégorie de personnel comprend essentiellement les enquêteurs chargés de collecter les données sur le terrain à l'aide des ordinateurs ultra-portables et les contrôleurs chargés de planifier les tâches (répartition des tâches entre les enquêteurs et suivi de la progression) et de vérifier la qualité des données collectées ainsi que de la remontée des données.

Evaluation des besoins : l'enquête va mobiliser un nombre total de 40 enquêteurs : estimation faite sur la base de 1200 unités à enquêter (toutes activités confondues) et d'un rendement de 3 questionnaires par enquêteur et par jour pour une durée de 10 jours. La répartition du nombre d'enquêteurs entre les régions/sites couverts par l'enquête se fera proportionnellement à la taille des sous-échantillons des sites.

Le travail de contrôle et de coordination des travaux au niveau régional sera assuré par les comités techniques régionaux (voir partie relative à l'organisation de la collecte), soit au total 7 personnes-ressources (2 personnes par région x 3 régions/sites et Chef SRPS Dakar ou un autre représentant du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime). Ces derniers bénéficieront de l'assistance de l'équipe technique de l'ANSD et des consultants (statisticiens, développeur).

Tableau 9 : Besoins en personnel de collecte par branche d'activité

Branche d'activités	Rendement (nombre de questionnaires par agent et par jour)	Durée (jours)	Taille échantillon	Effectif enquêteurs
Pêche	3	10	500	17
Commerce de gros	3	10	150	5
Transformation	3	10	250	8
Commerce détail	3	10	250	8
Transport	3	10	50	2
Total	3	10	1200	40

IV.2 Moyens matériels

Les besoins matériels identifiés pour la réalisation de la présente mission comprennent :

- les fournitures et matériels de bureau : papier, blocs notes, stylos à bille, sacs pour enquêteurs, etc. ;
- le matériel informatique et les consommables (ordinateurs ultra portables, clés internet, supports amovibles) ;
- la matériel roulant et les consommables : véhicules de collecte, carburant.

Par souci d'efficacité, le déplacement des enquêteurs sera assuré par des véhicules de type 4 x 4 durant la période de collecte. L'option retenue est de louer un véhicule pour les besoins de coordination des travaux au niveau national et 3 autres véhicules pour assurer la collecte

au niveau des autres régions abritant les autres sites à visiter (Thiès, Saint Louis, Ziguinchor), soit au total 4 véhicules à mobiliser.

V. Planification des tâches et chronogramme

La mission se déroulera sur une période de 6 mois, selon la programmation ci-après (voir planning ci-dessous) :

Planning des activités

N°	Activités	Délai d'exécution		Produits/Livrables attendus	Responsables
		Date début	Date fin		
1.	Recrutement consultants (ISE, ITS)	15 nov. 2014	15 déc. 2014	Procès-verbal de recrutement	DAGRHR, GT ANSD
2.	Elaboration et validation Note méthodologique	15 nov. 2014	30 déc. 2014	Note méthodologique validée	GT ANSD
3.	Revue documentaire et collecte des données secondaires	31 déc. 2014	2 3 janv. 2015	Bases de données issues de la compilation et de la synthèse des différentes sources	Penda Amar (consultante)
4.	Réalisation des enquêtes complémentaires				
4.1	Echantillonnage	12 janv. 2015	30 janv. 2015	Plans d'échantillonnage pour différentes cibles à enquêter	Khadim Sourang (consultant)
4.2	Elaboration des outils de collecte relatifs aux différentes cibles de l'enquête (y compris les spécifications techniques pour la DMIS)	5 janv. 2015	30 janv. 2015	Questionnaires, guides, manuels pour les activités connexes	Consultants (Khadim Sourang, Penda Amar)
4.3	Recrutement de l'informaticien développeur	15 janv. 2015	30 janv. 2015	Procès-verbal de recrutement	DAGRHR, GT ANSD

4.4	Conception du dispositif informatique de collecte, de contrôle et de remontée des données (y compris la phase test)	02 févr. 2015	27 févr. 2015	Dispositif informatique de collecte/contrôle/remontée donnée	Informaticien développeur
4.5	Formation des comités techniques régionaux (CTR)	2 mars 2015	6 mars 2015		GT ANSD, DMIS
4.6	Formation du personnel de collecte (enquêteurs)	9 mars 2015	14 mars 2015		GTANSD, DMIS
4.7	Collecte, contrôle et remontée des données (15 jours de collecte et 10 jours de contrôle/ vérification par la DMIS)	16 mars 2015	09 avril 2015		Enquêteurs, CTR DMIS
4.8 (*)	Elaboration du rapport de collecte (y compris bilan collecte documentaire)	2 février 2015	23 mars 2015	Rapport de collecte provisoire	Penda Amar (rapport partiel destiné à pouvoir libérer les fonds avant la clôture du compte du projet ADUPES pour le premier Devis-Programme. Il sera complété plus tard quand toutes informations seront disponibles (09 avril 2015))
4.9	Apurement, nettoyage des fichiers et tabulation	10 avril 2015	24 avril 2015	Base de données apurée, tableaux statistiques	Khadim Sourang (consultant) DMIS

4.9 bis	Elaboration des comptes satellites et contrôle de cohérence avec les comptes nationaux (y c les travaux préparatoire)	23 mars 2015	8 mai 2015	Série complète des comptes satellites/pêche	GT ANSD
5	Production des rapports				
5.1	Elaboration et validation du plan d'analyse	16 mars 2015	31 mars 2015	Plan d'analyse validé	Khadim Sourang (consultant) GT ANSD
5.2	Elaboration du rapport provisoire (y c validation à l'interne/ANSD)	11 mai 2015	5 juin 2015	Rapport provisoire	Khadim Sourang (consultant) GT ANSD
5.3	Atelier de partage et de validation du rapport provisoire (élargi au CT)	12 juin 2015		Recueil des observations du CT (rapport de l'atelier)	GT ANSD
5.4	Finalisation rapport	15 juin 2015	19 juin 2015	Rapport final	GT ANSD